



Interreg



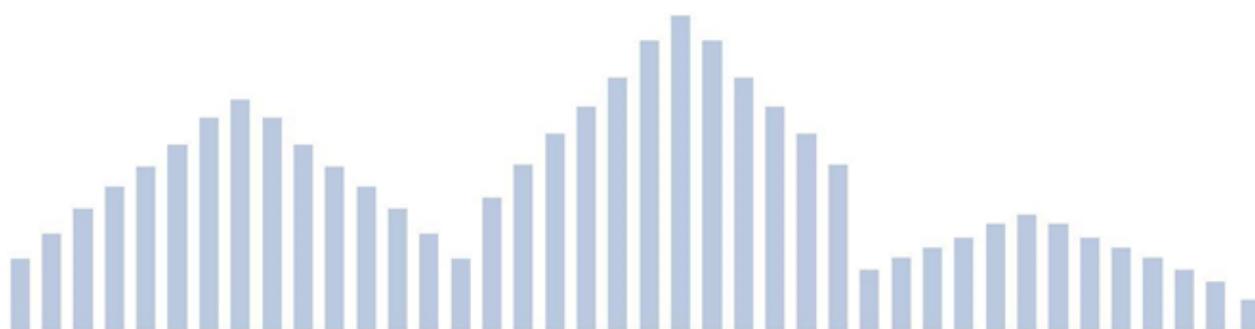
UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



ADAPT



Systeme de surveillance



Produit P 6.1. Systeme de surveillance

La cooperazione al cuore del Mediterraneo
La coopération au cœur de la Méditerranée



Interreg



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



| | |
|--|----|
| Introduction..... | 3 |
| Le système de surveillance..... | 4 |
| Objectifs | 4 |
| Les principes..... | 5 |
| Structure et méthodes..... | 6 |
| Suivi du plan | 8 |
| Suivi des indicateurs de risque et de vulnérabilité..... | 9 |
| Suivi des actions | 11 |
| Collecte de données..... | 12 |
| Communication | 12 |
| Conclusions..... | 14 |
| Bibliographie..... | 16 |

Le document a été élaboré avec le soutien scientifique du Fondazione Centro Euro-Mediterraneo sui Cambiamenti Climatici (CMCC).

Auteurs: Giulia Galluccio, Paola Mercogliano, Roberta Padulano, Eugenio Sini, Valentina Mereu.



Introduction

La définition d'un système de surveillance est une étape fondamentale dans la voie de l'adaptation au changement climatique. Soit les phénomènes de changement, soit les actions d'adaptation agissent sur une longue période de temps et un système de surveillance est donc essentiel pour suivre la situation et l'efficacité des mesures et mettre à jour le plan d'adaptation périodiquement.

Ce document vise à fournir des lignes directrices pour la préparation d'un système de surveillance des plans d'adaptation locaux prévu dans le projet ADAPT et donc concentrés particulièrement sur le risque d'inondation (lorsque nous utiliserons l'expression « Plan », nous nous référerons au plan d'adaptation au risque d'inondation). Chaque municipalité impliquée dans le projet ADAPT suivra le plan en coordination avec le chef de file ANCI Toscana, avec le Comité scientifique du projet et avec les experts identifiés par chaque partenaire dans la préparation des profils climatiques et des plans d'adaptation. Cela permettra de suivre entièrement la mise en œuvre du processus d'adaptation du projet ADAPT.

Le document décrit les principales étapes à suivre pour la surveillance, comme indiqué dans le paragraphe « Suivi, évaluation et rapport des actions » des « Lignes directrices pour la préparation des plans d'adaptation au risque d'inondation », rédigé dans le cadre de ce projet. Le système de surveillance proposé suit ici l'approche générale des Plans d'Action pour l'Energie Durable et Climat - PAEDC - (Covenant of Mayors 2017, 2018) afin de permettre l'intégration des informations dans le système de surveillance du PAEDC si la municipalité a signé la Convention des Maires ou de rendre comparable les résultats avec d'autres municipalités en toute Europe. Les données seront collectées chaque année, et elles pourront être intégrées dans le système de suivi du PAEDC tous les deux ans.

En suivant les « Lignes directrices pour la préparation des plans d'adaptation au risque d'inondation » par ADAPT, le plan est divisé en cinq phases, dont la surveillance est la plus récente:

Étape 1: Préparez le sol

Phase 2: Analyse des risques et de la vulnérabilité

Phase 3: Actions (identification et sélection)



Phase 4: Actions (implémentation)

Étape 5: surveillance

En suivant le système PAEDC, la surveillance elle-même sera divisée en trois parties principales:

- suivi du plan
- suivi des risques et de la vulnérabilité,
- suivi des actions d'adaptation

Le système de surveillance

Lorsque nous parlons généralement de «surveillance», nous nous référons au concept le plus complet du système de MRV : Mesurer, Rapporter, Vérifier (*Monitoring, Reporting and Verification*). Il est important de souligner l'aspect systémique qui implique l'élection d'objectifs et de principes généraux explicites et la définition de méthodes et de rôles particuliers découlant de ces prémisses. Afin d'assurer la cohérence interne au cours du temps le système doit rester constante. Une modification du système est possible seulement si elle est conforme aux objectifs et aux principes et si elle est dûment justifiée.

Objectifs

Les politiques publiques peuvent être évaluées pour plusieurs raisons et en poursuivant plusieurs buts. Le programme EVALSED (2013) propose un cadre conceptuel regroupant les objectifs de l'évaluation dans cinq catégories principales:

1. *Planification et efficacité*. Le programme est évalué afin de s'assurer qu'il est justifié et que les ressources sont déployées efficacement.
2. *Responsabilité (Accountability)*. Le programme est évalué pour montrer qu'il a atteint ses objectifs, fait un bon usage des ressources et il a eu un impact.
3. *Mise en œuvre*. Le programme est évalué afin d'améliorer la performance de la politique et l'efficacité de sa gestion.



4. *Production de connaissances.* Le programme est évalué pour comprendre les mécanismes et les intérêts impliqués dans le contexte d'une politique spécifique.
5. *Renforcement institutionnel.* Le programme est évalué afin d'améliorer les capacités des participants au programme et aux réseaux et institutions respectifs.

Dans ce cadre et conformément aux objectifs plus généraux du projet ADAPT, le système de surveillance se propose les objectifs suivants:

- responsabilité (accountability): il est important de rendre compte aux citoyens des plans d'adaptation;
- mise en œuvre: améliorer les performances et la gestion;
- renforcement institutionnel: vérifier l'augmentation des capacités des acteurs impliqués dans le plan.

Ces trois objectifs doivent être pris en compte lors de la sélection des indicateurs, car ils représentent le but ultime du suivi.

Les principes

Le système MRV doit suivre certains principes clairs afin d'améliorer la qualité du suivi et des rapports finaux, en évitant les contradictions. Nous adoptons ici les principes suggérés de la *Global Reporting Initiative* (GRI 2016), qui représente une norme internationale pour les activités de *reporting* environnemental, social et économique.

- *Précision.* Les informations sélectionnées doivent être représentatives des phénomènes en question, significatives (en particulier, elles doivent être pertinentes pour le risque d'inondation et l'adaptation) et détaillées afin de produire des connaissances utiles.
- *Impartialité et transparence.* Les données doivent refléter les aspects négatifs et positifs de la performance à surveiller, sans supprimer les informations indésirables.
- *Clarté.* Les données et les informations doivent être communiquées de manière claire et compréhensible pour tous les acteurs de référence (et, dans ce cas précis, pour tous les citoyens de la municipalité).
- *Comparabilité:* les données doivent être sélectionnées de manière cohérente (avec des unités de mesure homogènes) et constantes dans le temps (assurant la continuité de la



Interreg



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



collecte des données), afin de permettre la comparaison entre les différentes municipalités et dans le temps.

- *Fiabilité.* Les informations doivent être vérifiables et les procédures de collecte de données doivent être clairement affichées afin de rendre la qualité du processus explicite et vérifiable.
- *Ponctualité.* Les informations doivent être collectées et diffusées selon des jalons précis.

Ces principes doivent guider en permanence les phases de sélection des indicateurs, la collecte des données et la communication des informations.

Structure et méthodes

Les méthodes de collecte de données doivent être basées sur les objectifs et principes généraux énoncés ci-dessus. Comme déjà mentionné, le suivi sera divisé en trois parties principales, sur le modèle du PAEDC: suivi du plan, suivi des risques et de la vulnérabilité et suivi des actions. Pour chacune de ces parties, les responsables de la collecte de données devront être identifiés.

Tout d'abord, afin d'avoir une vision claire de l'ensemble du processus, nous fournissons ici (et à l'annexe « Outil de suivi du plan et des actions ») une liste de contrôle du progrès du plan. Le responsable du plan, indiqué par chaque municipalité, devra évaluer chaque phase du plan, en indiquant les progrès ; le chef de file du projet ADAPT collecte les informations de chaque partenaire pour avoir une idée précise de l'état de mise en œuvre du processus. Afin de faciliter la compilation et la comparaison, nous proposons la liste des quatre "états d'avancement":

- Pas commencé ou tout juste commencé (0% à 25% de l'action terminée)
- État initial (25% à 50% de l'action terminée)
- État avancé (50% à 75% de l'action terminée)
- En train de terminer ou terminé (75% à 100% de l'action terminée)

Les détails de la liste de contrôle sont les suivants:

1. Étape 1: Préparer le terrain
 - Définition des engagements prises pour d'adaptation au risque d'inondation
 - Identification des ressources humaines, financières et techniques.



Interreg



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME



Fondo Europeo di Sviluppo Regionale

- Nomination du responsable du plan et du groupe de travail et définition de la responsabilité
 - Analyse du cadre réglementaire
 - Définition des mécanismes de coordination horizontale
 - Définition des mécanismes de coordination verticale
 - Définition des mécanismes de participation des parties prenantes
 - Processus de communication continu avec les parties prenantes
2. Phase 2: analyse des risques et de la vulnérabilité
- Reconnaissance des méthodologies et des sources de données pour l'analyse
 - Profil climatique local
 - Analyse des risques et vulnérabilités actuels et futurs
 - Sélection des secteurs ayant le plus d'impact
 - Révision ou intégration de nouvelles connaissances
3. Phase 3: Actions (identification et sélection)
- Compilation d'un catalogue d'options d'adaptation par rapport aux impacts considérés
 - Intégration d'actions d'adaptation dans d'autres documents de planification
 - Approbation des actions et sensibilisation des parties prenantes
4. Phase 4: Actions (mise en œuvre)
1. Définition du cadre de mise en œuvre (nomination des gestionnaires, définition du temps et des ressources financières)
 2. Mise en place et intégration des actions
5. Étape 5: Surveillance
- Définition du cadre de suivi
 - Sélection des indicateurs appropriés
 - Rapport périodique des progrès aux décideurs politiques
 - Mise à jour et révision du plan

Les différentes étapes sont conçues comme consécutives, et donc la réalisation d'une phase est préparatoire à la phase suivante. Mais il peut aussi être le cas qu'une étape commence ses activités préliminaires, bien que la précédente ne soit pas entièrement terminée. En outre, certaines étapes peuvent se dérouler en parallèle, telles que la définition du cadre de surveillance et la définition du cadre de mise en œuvre.



Interreg



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Suivi du plan

En plus du contrôle du progrès, la qualité de la mise en œuvre du plan doit être également prise en compte. Conformément aux principes du système MRV et en poursuivant les objectifs énumérés ci-dessus, nous proposons un ensemble d'indicateurs minimaux. Chaque responsable peut ajouter d'autres indicateurs spécifiques (également en accord avec les différentes parties prenantes) mais cet ensemble minimal d'indicateurs doit être maintenu conformément au principe de comparabilité. Le responsable du plan doit également définir exactement les valeurs cibles pour chaque indicateur et désigner un responsable chargé de collecter les informations relatives à chaque indicateur. Vous trouverez ci-dessous une liste des indicateurs (que vous pouvez également trouver dans la feuille "Aperçu du plan" dans l'annexe "Outil de suivi du plan et des actions").

| Gestion et mise en œuvre du plan | |
|--|---------------------------------|
| Indicateur | Valeur cible |
| n. des réunions techniques | À définir au cas par cas |
| n. des plans préexistants mis à jour sur le thème de l'adaptation | À définir au cas par cas |
| quantité (en €) de ressources financières mises à disposition par la commune pour des actions d'adaptation | À définir au cas par cas |
| Inclusion et communication | |
| Indicateur | Valeur cible |
| n. des catégories de parties prenantes représentées dans la PUA, partenariats urbains pour l'adaptation prévus par le projet ADAPT | À définir au cas par cas |
| n. des réunions PUA | A définir selon le projet ADAPT |
| n. des communiqués de presse concernant l'adaptation et l'avancement / les résultats du projet ADAPT | À définir au cas par cas |
| Efficacité du plan | |
| Indicateur | Valeur cible |
| n. des personnes vivant dans des zones sujettes aux inondations | 0 |
| n. des blessures et des décès liés aux inondations | 0 |
| valeur (en €) des dommages dus aux inondations | 0 |



Interreg



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Comme vous pouvez le constater, les trois premiers indicateurs reflètent la qualité du processus de mise en œuvre du plan. Les valeurs cibles sont évidemment à déterminer au cas par cas, en particulier en ce qui concerne le deuxième indicateur sur l'intégration de l'adaptation et le troisième indicateur sur les ressources financières, particulièrement important pour quantifier l'engagement pris par les municipalités.

Le deuxième groupe d'indicateurs concerne la participation des parties prenantes au processus, dans le but d'avoir une procédure aussi inclusive et transparente que possible.

Tandis que le troisième groupe vise à évaluer l'efficacité finale du plan, en vérifiant la réduction effective des risques et des dommages dus aux inondations. Dans ce cas, nous espérons que l'indicateur présente des valeurs progressivement plus basses, toujours plus proches de zéro. La personne en charge du plan peut également définir des valeurs de réduction intermédiaires, cependant, visant à réduire les dommages et les risques en termes absolus (par exemple une diminution du pourcentage dans la première année et une autre sur la seconde).

Suivi des indicateurs de risque et de vulnérabilité

Le deuxième module du système de suivi se concentre sur des indicateurs qui prennent en compte le risque et la vulnérabilité du territoire municipal (ici entendu dans un sens très général). Certaines de ces informations peuvent être trouvées dans le « Profil du climat local » ou dans les sections «Analyse des principales critiques locales dans l'état actuel », «Résumé du profil climatique local » et «Analyse de l'impact du changement climatique sur les principaux problèmes locaux », selon la structure indiquée dans les « Lignes directrices pour la préparation des plans d'adaptation au risque d'inondation ». En fait, il s'agit d'identifier les indicateurs pouvant représenter les tendances des dangers (*hazard*), les vulnérabilités et les risques attendus du changement climatique et certains d'entre eux ont déjà été utilisés pour la préparation de ces documents. La feuille « Risque et vulnérabilité » de l'Annexe, basée sur le PAEDC, propose un cadre dans lequel ces indicateurs peuvent être compris. Comme pour les indicateurs de qualité du plan, même dans le cas des indicateurs de risque et de vulnérabilité, il est essentiel que l'administrateur du plan nomme une personne chargée de collecter les données pour chaque indicateur.

Il faut faire particulière attention à la terminologie afin de faciliter le suivi. D'abord il faut normaliser la terminologie généralement adoptée par les outils de planification habituels pour la gestion des



risques d'inondation (dont la terminologie est à son tour empruntée – en Italie - au décret législatif 49/2010 qui accepte la Directive Européenne Inondations 2007/60) avec celle de ce document, qui est généralement adopté dans le cadre du PAEDC.

En ce qui concerne l'**aléa** (*hazard*), tous les scénarios envisagés par la Directive Inondations (faible niveau de P1, moyenne P2, haute P3) seront surveillés. L'indicateur de référence est essentiellement la fréquence des inondations ou leur fréquence inverse, c'est-à-dire la **période de retour** (respectivement égaux à 20-50, 100-200, 200-500 ans dans les trois cas). Chaque scénario sera analysé par référence à l'horizon temporel actuel et futur disponibles dans le profil climatique local.

En ce qui concerne la **vulnérabilité**, cette définition suppose des significations légèrement différentes dans différents contextes (MATTM, 2017). Nous conseillons ici, sur la base de la Directive Inondations, de prendre en compte la catégorie de **dommages potentiels**, qui est égal au produit entre les éléments **exposition** et **vulnérabilité** (Voir le « Lignes directrices »). En outre, là encore, sur la base de la Directive Inondations, en l'absence d'enquêtes supplémentaires, nous suggérons d'indiquer la valeur 1 pour la « Vulnérabilité » dans l'équation du risque, se situant ainsi dans les conditions de criticité maximale. Par conséquent le **dommage potentiel** coïncidera donc avec l'élément **exposition**. En conclusion, dans le système de surveillance, les « indicateurs de vulnérabilité » décriront la présence d'éléments potentiellement nuisibles d'un événement alluvial, tels que le nombre de résidents, le nombre de biens culturels, de bâtiments résidentiels et / ou stratégiques, la présence d'écosystèmes d'un intérêt considérable et similaires. Une liste d'indicateurs minimaux est contenue dans la feuille « Risque et vulnérabilité » de l'Annexe.

En ce qui concerne l'**impact**, il doit être considéré coïncidant avec le **risque hydraulique**, indiqué dans la Directive Inondation en raison de l'équation de risque bien connu dans le cadre du risque d'inondation : l'**impact** est égale au produit entre le **aléa** et le **dommage potentiel**. Les indicateurs de référence pour le risque sont définis par analogie avec les indicateurs d'exposition (ou, comme indiqué ci-dessus, des vulnérabilités) dans les zones soumises aux scénarios caractéristiques du risque hydraulique (P1, P2, P3). Une division des éléments de risque en secteurs de compétence peut également être réalisée, par exemple en distinguant les risques ayant un impact sur les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de l'habitat et de la mobilité, etc. Chaque impact sera analysé par rapport à l'horizon temporel actuel (dans ce cas, le « risque d'impact » coïncidera avec la catégorie de risque hydraulique R1, R2 ou R3 conformément à la Directive Inondations) et futur



conformément au profil climatique local. Une liste d'indicateurs minimaux est contenue dans la feuille « Risque et vulnérabilité » de l'Annexe.

Il faut noter qu'en l'absence d'indications exhaustives sur l'effet du changement climatique sur les indicateurs d'aléa et de vulnérabilité généralement adoptés dans le contexte des phénomènes d'inondation, la surveillance peut se limiter à l'horizon temporel actuel, en gardant à l'esprit que cette évaluation ne sera pas une mesure de précaution contre les effets du changement climatique. En tout état de cause, l'analyse de la situation sera utile, limitée à l'identification de secteurs possibles dans lesquels il est opportun de planifier des mesures d'adaptation.

Suivi des actions

Le suivi des actions d'adaptation doit être effectué pour chaque action individuelle, en identifiant des indicateurs spécifiques :

- Pour suivre l'évolution et le progrès de l'action (au moins un indicateur)
- Pour contrôler son efficacité (au moins un indicateur).

Ce document ne peut pas fournir une liste exhaustive des indicateurs à utiliser. Ils doivent être choisis lors de la phase de sélection des actions en fonction de chaque mesure spécifique choisie. L'annexe « Outil de suivi de plan et des actions » dans la feuille « Indicateurs des actions » fournit une liste non exhaustive d'indicateurs génériques (et adaptable au contexte) relatives aux mesures d'adaptation au risque d'inondation. Cette liste a été extraite du Plan national d'adaptation au changement climatique - PNACC – italien (MATTM, 2017).

Le responsable de l'action individuelle sera aussi le responsable de la sélection de l'indicateur et de la surveillance de l'action : il sera donc en charge de la collecte périodique des données relatives à l'action. Pourtant le responsable du plan devra assurer la coordination et recueillir de l'information par chaque responsable de l'action afin de compléter la feuille « Actions » de l'Annexe.



Interreg



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Collecte de données

Toutes les données du système, dans leurs diverses composantes (Liste de contrôle du plan, indicateurs de qualité du plan, indicateurs de risque et la vulnérabilité et indicateurs des actions) doivent être collectées dans un seul document, suivant l'exemple donné à l'annexe et inspiré par l'Outil de suivi du PAEDC (notamment la section "Adaptation"). Les données collectées chaque année peuvent être intégrées dans le PAEDC tous les deux ans, si une municipalité a signé la Convention des maires.

La première feuille présente la liste de contrôle et l'ensemble minimal d'indicateurs permettant de contrôler la qualité du plan. Pour la liste de contrôle, sélectionnez simplement l'état d'avancement dans le menu déroulant. Pour les indicateurs, vous devrez écrire le chiffre et la valeur cible.

La deuxième feuille résume les éléments d'aléa et elle introduit les indicateurs de vulnérabilité (c'est-à-dire d'exposition, comme décrit dans le paragraphe «Suivi des indicateurs de risque et de vulnérabilité») et d'impact (ou risque, comme décrit dans le paragraphe «Suivi des indicateurs de risque et vulnérabilité»). Cet aperçu de l'état actuel et attendu du changement climatique permettra d'étalonner rapidement les mesures d'adaptation appropriées.

La troisième feuille permet la collecte de toutes les informations relatives aux actions d'adaptation et fournit ainsi une vue d'ensemble (non seulement sur les indicateurs de suivi) avec des informations sur l'action : le responsable, le temps de mise en œuvre, les acteurs impliqués, etc.

La quatrième feuille fournit enfin une liste de potentiels indicateurs de progrès et d'efficacité des actions liées au risque d'inondation, extraits par la liste des indicateurs du plan national d'adaptation au changement climatique italien.

Communication

Les données et informations collectées doivent être communiquées de manière aussi claire et transparente que possible, conformément aux principes du système et en poursuivant l'objectif de la responsabilité (*accountability*). Le produit final sera un rapport destiné au public et donc facile à comprendre pour les citoyens. Il est donc recommandé d'utiliser un langage simple et de faire référence à un glossaire spécial, pour les termes techniques les plus complexes. La personne



responsable de la rédaction du document sera le responsable du plan même, capable de collecter des données auprès des responsables de chaque indicateur et de fournir un aperçu complet.

Afin de permettre la comparaison dans le temps, le document doit suivre un modèle unique divisé en trois parties principales:

- Suivi du plan
- Suivi du risque et de la vulnérabilité
- Suivi des actions

La première partie devrait contenir la liste de contrôle de l'état d'avancement du plan et les valeurs des indicateurs de qualité du plan pendant la période de référence et dans les séries chronologiques. Il est également recommandé de décrire brièvement ce qui a été fait au cours de l'année de référence (y compris en ce qui concerne les indicateurs de qualité) de signaler éventuels obstacles et de rendre compte de ce qui a été fait pour surmonter ces obstacles.

La deuxième partie sert à donner une image concise et simplifiée de l'évolution des indicateurs de risque et de vulnérabilité. Le texte ne doit pas être une répétition de ce qui a déjà été écrit dans le profil climatique local ou dans les paragraphes du plan (comme indiqué dans les «Lignes directrices pour le développement des plans d'adaptation au risque d'inondation»), mais il doit mettre en évidence les tendances au fil du temps, afin de fournir aux citoyens des informations simples sur la situation du risque d'inondation.

Enfin, la troisième partie du document devrait fournir un aperçu concis des actions d'adaptation définies par le plan. Nous suggérons de décrire le processus d'identification et de sélection des actions (le degré de participation des parties prenantes, l'identification des personnes responsables de l'action individuelle, etc.) et d'indiquer les responsables des actions et du suivi des indicateurs de chaque action. En conclusion, le document doit présenter l'évolution historique des indicateurs liés aux différentes actions du plan.

Afin de faciliter la préparation de ce document, nous suggérons l'index:

1. Suivi du plan
 - i. Liste de vérification de l'avancement du plan
 - ii. Description des efforts de mise en œuvre du plan
 - iii. Obstacles et mesures pour les surmonter



Interreg



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



- iv. Evolution des indicateurs de qualité du plan
2. Suivi de risque et de vulnérabilité
 - i. Aperçu des aléas actuels et futurs
 - ii. Aperçu des vulnérabilités actuelles et futures
 - iii. Identification et sectorisation des indicateurs de risque
 - iv. Aperçu des risques actuels et futurs
3. Suivi des actions
 - i. Vue d'ensemble des actions
 - ii. Description du processus d'identification et de choix des actions
 - iii. Identification responsable des actions individuelles
 - iv. Evolution des indicateurs de progrès et efficacité des actions

Le rapport de communication reflétera la structure de l'ensemble du système de suivi et l'annexe "Instruments de suivi du plan et des actions", offrant ainsi un cadre à la fois complet et facile à comprendre.

Conclusions

Le système de suivi ainsi articulé permet de suivre la tendance générale du plan d'adaptation, les tendances liées au risque d'inondation et enfin les progrès et l'efficacité des actions envisagées dans le plan.

Ce système de surveillance ne doit pas être considéré comme un modèle rigide et fermé. Tout d'abord, de nombreux indicateurs ou leurs valeurs cibles devront être choisis par les responsables du plan ou des actions, garantissant ainsi une grande flexibilité au cas par cas. De plus, le système peut être amélioré par rapport à l'évolution du plan d'adaptation, qui est lui-même un outil flexible et qui fait l'objet d'améliorations constantes. Cependant, tout changement, même admissible, doit en tout cas être conforme aux objectifs et aux principes du système lui-même et permettre la comparabilité des indicateurs dans le temps. Les changements doivent également être largement justifiés dans le rapport de communication, afin de rendre compte aux citoyens et aux parties prenantes des choix de modification du système. En général, nous recommandons d'ajouter des indicateurs pour étudier les phénomènes plutôt que de les supprimer et préserver ainsi un ensemble minimum et cohérent dans le temps.



Interreg



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME



Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Interreg



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Bibliographie

ADAPT, 2018. *Lignes directrices pour l'élaboration de profils climatiques locaux.*

ADAPT, 2018. *Lignes directrices pour la préparation des plans d'adaptation au risque d'inondation*

Covenant of Mayors, 2017. *Quick Reference Guide. Monitoring SECAP implementation.*

Covenant of Mayors, 2018. *SECAP Template.*

EVALSED, 2013. *EVALSED: The resource for the evaluation of Socio-Economic Development*, http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/guide/guide_evalsed.pdf

GRI, 2016. *GRI 101:Foundation*, <https://www.globalreporting.org/standards/> (last retrieved on 14/09/2018)

MATTM, 2017. *PNACC – Piano Nazionale di Adattamento ai Cambiamenti Climatici*. Ministero dell'Ambiente, della Tutela del Territorio e del Mare.